

JOURNEES D'ECHANGES DES PRATIQUES EN MATIERE DE CONTRAT LOCAL DE SANTE



20 novembre 2012, **16 mai 2013**

à Pantin, délégation régionale Première Couronne

CONTEXTE :

La loi HPST de juillet 2009 précise que dans le cadre des projets régionaux de santé (PRS), des programmes territoriaux de santé peuvent donner lieu à des contrats locaux de santé (CLS) Conclues par l'ARS avec les collectivités territoriales et leurs groupements, les CLS portent sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social. Le CLS est un outil d'organisation de l'offre de santé sur les territoires de proximité que peuvent mettre en œuvre les collectivités territoriales.

Les professionnels territoriaux chargés de la mise en œuvre de la politique locale de santé, et plus particulièrement d'un contrat local de santé, ont besoin d'échanger et de s'interroger, à partir de leurs pratiques, sur les conditions nécessaires à la « bonne mise en œuvre » d'un CLS par la collectivité territoriale.

OBJECTIF GENERAL :

Accompagner les professionnels territoriaux dans la mise en œuvre du CLS, nouvel outil de l'organisation locale de la santé, à travers :

OBJECTIF DU 16 MAI 2013

Réviser, compléter et valider les enseignements de la première journée de réflexion et d'échanges, en vue de permettre l'élaboration d'un cadre de référence susceptible de faciliter l'engagement des collectivités territoriales dans la mise en place d'un CLS.

PUBLICS :

Acteur territorial du volet santé de la politique de la ville, animateur de CLS, coordinateur ASV

CONTACTS :

Pôle de compétences santé – CNFPT – INSET de Nancy

Viviane Bayad – Responsable

03 83 19 22 34 – viviane.bayad@cnfpt.fr

Alexandre Laversin – Assistant

03.83.19.22.09 – alexandre.laversin@cnfpt.fr

INTERVENANTS :

- Animation et synthèses : Fernando BERTOLOTTI, sociologue en santé publique
- Experts invités :

PRISE EN CHARGE :

L'inscription comprend l'accès à la journée d'actualité et le déjeuner.

Les frais de déplacement ne sont pas pris en charge par le CNFPT.

LIEU :

CNFPT PREMIERE COURONNE Ile-de-France

145, avenue Jean Lolive 93695 PANTIN Cedex

<http://www.premiere-couronne.cnfpt.fr/>

Tél. : 01 41 83 30 00

Fax : 01 41 83 30 10



PROGRAMME DU 16 MAI 203:

09h00 – 10H30 :

Intervention de deux acteurs partenaires représentants d'une collectivité territoriale et d'une ARS qui répondront aux quatre questions soulevées lors de la première journée, dans la perspective de formuler des recommandations susceptibles de faciliter l'engagement des collectivités territoriales dans la mise en place d'un CLS

10h30 – 10h45 : Pause-café

10h45 – 12h00 : Débat

12h00 – 13h30h : Pause-déjeuner

13h30 – 15h30 :

Travail en 4 sous-groupes : formuler des recommandations susceptibles de faciliter l'engagement des collectivités territoriales dans la mise en place d'un CLS.

15h30-15h45 : Pause-café

15h45-17h00 :

- Présentation des recommandations par chaque sous-groupe
- Discussion et validation collective des recommandations

MODES D'ACCES

Métro :

Ligne 5 - Place d'Italie / Bobigny - Station Eglise de Pantin - Sortie CNFPT puis Sortie avenue Jean Lolive côté n° impairs.

Train ou RER :

- **de Gare du Nord ou Gare de l'Est** : prendre le métro Ligne 5 - Direction Bobigny - Station Eglise de Pantin.
- **de Gare de Lyon ou Gare d'Austerlitz** : prendre le métro Ligne 1 - Direction La Défense - Changer à Bastille. Prendre Ligne 5 - Direction Bobigny - Station Eglise de Pantin.
- **de Gare Montparnasse** : prendre le métro Ligne 4 - Direction Porte de Clignancourt. Changer à Gare de l'Est. Prendre la Ligne 5 - Direction Bobigny - Station Eglise de Pantin.
- **de Gare Saint Lazare** : prendre le métro Ligne 3 - Direction Gallieni - Changer à République. Prendre la Ligne 5 - Direction Bobigny - Station Eglise de Pantin ou rejoindre le RER E à la gare Saint Lazare - Station Pantin. **RER E** : station Pantin. Compter ensuite 15 à 20 minutes de marche.

En voiture :

Arrivé à PARIS, prendre la Périphérique - Sortir Porte de Pantin Direction RN3 vers Meaux . Environ 4 km après la Porte de Pantin, juste après l'église de Pantin, au 2ème feu, tournez à gauche. Au bout de cette voie, se trouve le CNFPT et la possibilité de parking payant à proximité.



